



Risques liés aux machines et aux outils

La tronçonneuse



Les travaux nécessitant l'utilisation d'une tronçonneuse exposent les personnes à des risques importants et graves d'accidents et de maladies professionnelles.

Le rappel des obligations

L'employeur doit assurer la santé et la sécurité au travail de ses salariés.

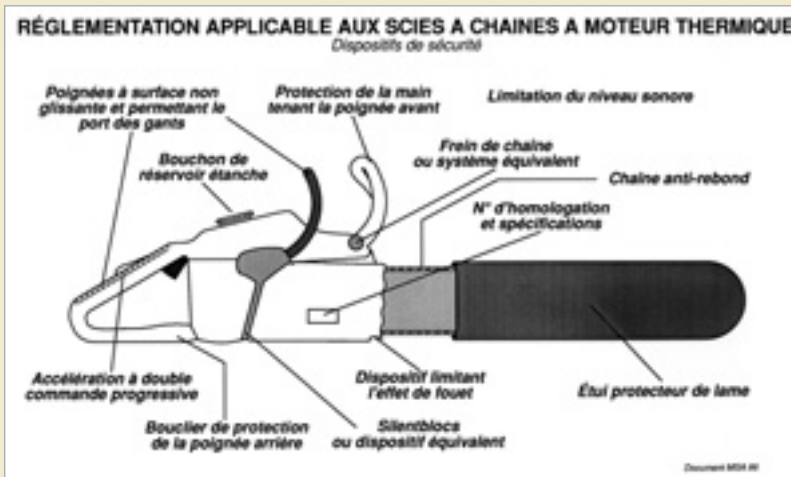
En premier lieu, il doit fournir un **équipement de travail conforme et muni des dispositifs de sécurité.**

Il doit également fournir un **équipement de protection individuelle (EPI) complet :**

- pantalon ou jambières de sécurité,
- bottes ou brodequins de sécurité,

- casque avec visière et anti-bruit,
- gants avec renfort anti-coupeure.

Il convient de rappeler la **nécessité de formation** aux techniques d'utilisation de la tronçonneuse et à la bonne utilisation des EPI.



EN PRATIQUE

Quelques recommandations générales :

- machine bien entretenue et bien affûtée = machine plus sûre,
- éviter de travailler seul (minimum 2 personnes),



- signaler l'endroit précis de votre travail à votre entourage,
- pas d'abattage par grand vent,

- être vigilant avec les lignes électriques (voir fiche risque électrique),
- emporter avec soi si possible un téléphone portable,
- éviter la présence de tiers dans la zone de travail au moment de l'abattage.



POUR PLUS D'INFORMATIONS ●●●

La MSA met à votre disposition des brochures d'information et propose des formations au bûcheronnage.